

En bref

Bonne nouvelle ! Human life international, l'association catholique provie américaine qui menaçait de débarquer en France (mais contre qui ProChoix-Paris avait organisé un contre-rassemblement le **17 octobre** 1998) est au plus mal. Sa filiale canadienne vient de fermer, après qu'une décision de justice lui ait retiré son statut d'organisation de charité. Mieux, son fondateur et leader, le père Paul Marx, a annoncé qu'il prenait sa retraite ! (*Transvie-mag* n°126, septembre novembre 1999).

L'AGRIF (Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité chrétienne et française), l'association catholique proche du FN de Bernard Anthony, a trouvé un nouveau jeu. Elle qui mène d'ordinaire quasi exclusivement des procès contre ce qu'elle juge être du racisme anti-français ou anti-chrétien (par exemple contre les dessins de Charlie Hebdo), vient pour la première fois de porter plainte pour racisme envers les noirs... contre Karl Zéro. L'animateur du Vrai Journal s'est en effet illustré par une plaisanterie franchement douteuse dans un numéro de Télépoche : « *Un noir rentre dans un bar, un perroquet sur l'épaule. Le barman lui demande : "où as-tu ramassé ça ?" le perroquet répond : "en Afrique."* Même s'il ne faut être à aucun moment dupe des véritables motivations de l'AGRIF — qui reproche en réalité à Zéro de s'être distingué par « sa haine militante anti-FN » — ce règlement de compte a au moins le mérite de mettre en lumière qu'il ne suffit pas d'être anti-FN pour être vacciné contre sa propre connerie.

1300 pasteurs pour le mariage gay aux USA

En janvier, plus de 1268 pasteurs prochoix ont signé une pétition en faveur de l'ordination des femmes, de l'avortement et du mariage homosexuel. Au grand dam de la droite religieuse, ils se disent prêts à unir tous les couples de même sexe qui le leur demanderont. Certains le font déjà. C'est le dernier rebondissement en date d'une question qui agite autant les Etats-Unis qu'elle a agité la France à propos du PaCS. Particulièrement depuis l'arrêt rendu par une Cour du Vermont. En 1996, une première décision d'un juge hawaïen avait autorisé le mariage de trois couples homosexuels. En juillet 1997, trois autres couples ont décidé eux aussi de poursuivre le département d'Etat du Vermont qui refusait de les marier. Le jugement rendu en novembre 1997 dans l'affaire Baker vs Vermont est encourageant. Bien qu'il ait jugé légitime que l'Etat réserve le mariage aux couples en vue de la procréation, le tribunal a été forcé de reconnaître qu'il acceptait pourtant de marier des couples qui « ne peuvent ou ne veulent » pas avoir d'enfants. Ce qui revient à dire qu'il refuse le mariage aux homosexuels pour des motifs invalides. Les trois plaignants ont ensuite porté l'affaire devant la Cour Suprême du Vermont. Le 20 décembre 1999,

celle-ci a alors estimé qu'en vertu de la Constitution, l'Etat ne peut exclure certains citoyens des bénéfices d'un contrat comme le mariage en raison de leur sexe. A défaut d'autoriser le mariage, l'Etat est donc obligé d'accorder l'ensemble des bénéfices donnés par le contrat aux partenaires homosexuels. Depuis, le mouvement — qu'on peut espérer faire tâche d'huile — fait enrager la droite religieuse. Comme au temps des croisades de Phyllis Schlafly contre l'*Equal rights amendment* qui aurait dû inscrire l'égalité entre les sexes dans la Constitution américaine au milieu des années 70 (à l'époque Schlafly et ses amis craignaient qu'une telle égalité ne mène au mariage des homosexuels !), elle bataille pour bloquer le processus Etat par Etat. En 1996, elle avait obtenu que les Républicains, majoritaires au Congrès, fassent adopter un *Defense marriage act* qui définit pour la première fois le mariage comme « *l'union d'un homme et d'une femme* ». Reste la société qui, y compris parmi les religieux favorables au droit de choisir, avance. Comme au temps où, à la fin des années 60, une série d'arrêt, Etat par Etat, avaient divisé le monde religieux et civil. Il s'agissait alors de légaliser l'avortement... **Caroline Fourest**

L'antiféminisme de l'APPF

Le dernier numéro de l'APPF nous livre un parfait exemple d'antiféminisme. En toute logique anti-choix, l'Association pour la promotion de la famille à l'origine de la pétition des 15032 maires contre le CUS, très opposée au PaCS, n'apprécie pas plus le mouvement homo que celui de libération des femmes. Le compte-rendu d'un colloque tenu à Versailles le 10 novembre dernier sur le thème de la « *maternologie* » est à ce titre édifiant. Un premier poncif sur l'éternel féminin fut livré aux auditeurs par Jean Marie Delassus, psychiatre, chef de service de Maternologie à St Cyr l'Ecole, au sujet des femmes marginalisées. « *Malgré leurs 'déviations', nous dit l'APPF, beaucoup de femmes savent créer avec leur nourrisson un lien normal (sic !) par des 'canaux secrets' qui échappent à l'investigation médicale* ». La suite n'est guère mieux. « *La parité des sexes n'est pas l'égalité* ». Cela commence plutôt bien. La suite tombe des mains. Après s'être longue-

ment attardé sur cette maternité qui « *engage toute la vie* » Claudette April, juriste, enchaîne bien entendu sur un couplet antiféministe : « *Dans leur combat, les féministes n'ont pas voulu accepter la réalité de la dualité sexuelle qui postule un partenariat entre l'homme et la femme; la maternité et la paternité sont indissociables. L'attitude des féministes est irresponsable car les deux sexes sont dépendants l'un de l'autre, le nier aboutit à une détérioration des relations entre l'homme et la femme* ». Conclusion, différentielle à souhait, de l'intervenante : elle condamne le concept de l'« *égalité* » et lui préfère celui de la « *parité* », un principe d'« *où découle le respect de la personne humaine dans sa dimension sexuelle* », et qui « *permet de reconsidérer le rôle du père dans la société* ». Conclusion de Prochoix : pourvu que les femmes aient conquis la majorité des postes politiques, et qu'on ne soit plus obligée d'écouter ça !

C. F